

---

## Conseil exécutif

CE/90/DEC

Quatre-vingt-dixième session  
Mombasa (Kenya), 19-21 juin 2011

### DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA QUATRE-VINGT-DIXIÈME SESSION

Mombasa (Kenya), 21 juin 2011

CE/DEC/1(XC)

### **Adoption de l'ordre du jour**

Point 1 de l'ordre du jour  
(documents CE/90/1 prov. rev.1 et CE/90/1 prov. annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quatre-vingt-dixième session, tel que modifié.

.....

CE/DEC/2(XC)

### **Communication de la Présidence**

Point 2 de l'ordre du jour  
(document CE/90/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant écouté la communication de la Présidente de la quatre-vingt-dixième session du Conseil exécutif, S. E. Mme Michela Vittoria Brambilla, ministre du Tourisme de l'Italie,

1. Remercie la Présidente pour son éloquente communication au Conseil exécutif ;
  2. Convient que l'Organisation devra prêter assistance aux États membres au cours du processus de reprise à moyen terme, en veillant en particulier à ce que la croissance du PNB générée par le tourisme soit de plus en plus axée sur la durabilité ;
  3. Prend note avec satisfaction de la Stratégie mondiale de sensibilisation au Code mondial d'éthique conçue par le Secrétariat permanent du Comité mondial d'éthique du tourisme de l'OMT à Rome et encourage tous les membres de l'OMT à lui prêter soutien ;
  4. Partage la conviction de la Présidence de ce que le Secrétariat mettra tout en oeuvre pour poursuivre le processus de réforme engrangé pour rehausser l'importance et la visibilité de l'OMT, une tâche qui implique non seulement les capacités d'organisation du Secrétariat mais aussi une participation plus proactive des États membres et des Membres affiliés ;
  5. Soutient la suggestion de la Présidence de ce que le Conseil exécutif cible des activités de communication bien conçues, sans perdre de vue les TIC, afin de mieux sensibiliser les Membres ; et
  6. Transmet sa gratitude et sa reconnaissance à la Présidence et aux Vice-présidences du Conseil pour leur direction dynamique et leur contribution personnelle aux délibérations fructueuses des divers points de l'ordre du jour.
- .....

CE/DEC/3(XC)

## **Rapport du Secrétaire général**

Point 3 de l'ordre du jour  
(document CE/90/3 rev.1 et annexes)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général de son exposé qui offre aux membres du Conseil une vue d'ensemble de l'évolution récente et des perspectives d'avenir du secteur du tourisme ;
  2. Partage l'analyse du Secrétaire général concernant la situation actuelle et les perspectives à court terme du tourisme, en prenant acte de ce que la reprise est bien amorcée dans la plupart des régions mais que des risques de récession persistent ;
  3. Prend note avec satisfaction du travail réalisé par le Secrétariat pour intégrer le tourisme dans le plan d'action mondial, apprécie la « Campagne des dirigeants mondiaux en faveur du tourisme » menée en partenariat avec le WTTC, félicite les membres de l'OMT qui participent à cette campagne et encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'y joindre ;
  4. Apprécie le panorama présenté par le Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme de travail 2010-2011 pour la période allant d'octobre 2010 à juin 2011 et sur la préparation en cours du Programme de travail 2012-2013 basé sur un budget à croissance nominale nulle ;
  5. Se réjouit des informations transmises par le Secrétaire général sur des initiatives et projets spéciaux entrepris dans le cadre du Programme de travail 2010-2011, et le prie de lancer lesdites initiatives et d'en rendre compte aux prochaines sessions du Conseil exécutif et, s'il y a lieu, à l'Assemblée générale ;
  6. Salue les efforts du Secrétariat concernant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine des informations sur les voyages ;
  7. Apprécie les informations apportées sur les questions administratives et financières ainsi que les progrès réalisés au regard de la restructuration du Secrétariat, note avec satisfaction que, pour la première fois, des informations ont été présentées au Conseil sur le personnel, la sécurité, des questions juridiques et les achats et encourage le Secrétaire général à conserver cette pratique dans les prochaines sessions du Conseil exécutif ainsi que dans son rapport à l'Assemblée générale ; et
  8. Apprécie les remarques réalisées par les pays pendant le débat.
- .....

CE/DEC/4(XC)

## **Programme général de travail pour la période 2010-2011**

### **a) Exécution et évaluation**

### **b) Rapport conjoint du Comité du Programme et du Comité du budget et des finances – Partie I**

Points 4 a) et b) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/4 a) et CE/90/4 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport sur l'exécution et l'évaluation du programme de travail de l'Organisation pour la période 2010-2011, et du Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances,

1. Remercie les membres de ces deux Comités pour leur travail constructif au service de l'Organisation ;
  2. Soutient les efforts consentis par le Secrétaire général pour réduire progressivement le nombre de programmes opérationnels ;
  3. Encourage les mesures qui rapprochent de jeunes professionnels de l'OMT et étoffent la liste des consultants ;
  4. Salue la présentation systématique et exhaustive des nombreuses activités réalisées au cours de la période analysée, qu'elles soient financées par le budget ordinaire ou par des contributions volontaires ;
  5. Rappelle la résolution 544(XVII) de la dix-septième session de l'Assemblée générale de Cartagena de Indias (Colombie) sur le changement climatique et réitère que toutes les activités menées par l'OMT dans ce domaine doivent être entreprises dans le souci de la résolution susmentionnée ;
  6. Exprime sa satisfaction concernant les informations additionnelles demandées par les membres du Comité du programme et du Comité du budget et des finances sur le modèle de gestion INRouTe ; et
  7. Prie le Secrétaire général de présenter, à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, un rapport d'exécution et d'évaluation du programme de travail pour la période de dix-huit mois couvrant l'année 2010 et le premier semestre 2011.
- .....

CE/DEC/5(XC)

## **Questions administratives, financières et statutaires**

### **a) Situation financière et administrative, et plan de dépenses pour 2011**

### **e) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie II**

Points 5 a) et e) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/5 a), CE/90/5 a) Add.1, CE/90/5 a) Add. 2, CE/90/5 a) Add.3 et CE/90/5 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et ayant pris connaissance du rapport conjoint des Comités du Programme et du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme de travail de 2011 compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir, et des mesures prises par le Secrétaire général concernant les questions financières et de personnel pour garantir une gestion efficace du Secrétariat ;
2. Prend note de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'année financière en cours qui s'établit à 95 % des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire nécessaire, conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 572(XVIII) et aux dispositions financières de l'Organisation ;
3. Prend note de la répartition des crédits et affectations budgétaires pour 2011, présentée en annexes III et IV du document, conformément à la décision 6(LXXXIX) ;
4. Prend note du niveau de recouvrement, d'une part, des contributions des Membres pour l'exercice 2011, légèrement supérieur à celui des années précédentes, dont le montant s'élève à 8 037 159,92 euros au 31 mai 2011, ce qui représente 69 % des contributions et, d'autre part, des arriérés de contributions, dont le montant s'élève à 502 742,92 euros ;
5. Prie les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2011 et éviter ainsi des retards qui pourraient entraver l'exécution du programme ;
6. Prend note, conformément aux dispositions applicables du Statut du personnel et du Règlement du personnel et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, de l'adoption, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, du nouveau barème des traitements applicable au personnel des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que du nouveau barème des traitements applicable au personnel de la catégorie des services généraux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et du résultat de l'enquête sur le coût de la vie à Madrid effectuée par la CAPI en septembre 2010 ;
7. Prend note du rapport d'étape sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de l'opinion favorable des commissaires aux comptes externes, ainsi que des modifications réglementaires nécessaires à cette adaptation proposées par le

Secrétaire général, et encourage le Secrétaire général à continuer d'avancer dans le plan proposé pour leur application ; et

8. Prend note des informations transmises par le Secrétaire général sur la situation des ressources humaines de l'Organisation, salue la transparence démontrée par la Direction de l'Organisation et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts de mise en œuvre de ladite réforme.

.....  
CE/DEC/6(XC)

### **Questions administratives, financières et statutaires**

#### **b) Rapport des commissaires aux comptes et comptes administratifs pour l'exercice financier 2010**

#### **e) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie II**

Points 5 b) et e) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/5 c) et CE/90/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes administratifs de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2010,

Ayant entendu les explications du Secrétariat et pris connaissance du rapport conjoint du Comité du Programme et du Comité du budget et des finances,

1. Note que le total des dépenses budgétaires de l'exercice financier 2010 s'est maintenu dans les limites des crédits approuvés ;
2. Constate que le niveau atteint par les recettes budgétaires pour l'exercice 2010 a permis d'exécuter 97 % du budget approuvé et de réduire le montant effectif des affectations prévues pour la réserve de recettes diverses et du compte des publications, ce qui a permis d'obtenir un solde de trésorerie nul, conformément à la recommandation 567(XVIII) de l'Assemblée générale ;
3. Approuve les transferts de crédits indiqués dans le document et qui ont été effectués avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances (Argentine), conformément à l'article 5 3. a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
4. Recommande au Secrétaire général de poursuivre, en 2011, les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'en obtenir le paiement ;
5. Fait sien l'appel lancé par les Commissaires aux comptes à tous les Membres afin qu'ils versent leurs contributions au budget dans les délais fixés à l'article 7.2 du Règlement financier ;

6. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2010 présentés par les Commissaires aux comptes ; et
7. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail réalisé.

.....

CE/DEC/7(XC)

### **Questions administratives, financières et statutaires**

**c) Clôture des comptes administratifs vérifiés du dix-septième exercice financier (2008-2009)**

**e) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie II**

Point 5 c) et e) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/5 d) et CE/90/5 b))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur les résultats financiers, après vérification des comptes de la dix-septième période financière (2008-2009), et prenant note du rapport conjoint des Comités du Programme et du budget et des finances à ce sujet,

1. Constate qu'à la clôture des comptes de la période, au 31 décembre 2009, l'excédent s'élevait à 485 419,96 euros ; et
2. Rappelle que dans sa décision 6(LXXXVIII), il avait autorisé le Secrétaire général à inclure cet excédent dans le "Compte spécial conditionnel", conformément aux critères fixés dans la résolution 572(XVIII) et aux termes de l'annexe 4 du document A/18/15, et prend note de ce que le Secrétaire général présentera en temps voulu des propositions concrètes relatives à son affectation.

.....

CE/DEC/8(XC)

### **Questions administratives, financières et statutaires**

**d) Application de l'article 34 des Statuts  
et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

**e) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie II**

Points 5 d) et e) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/5 e), CE/90/5 e) Add.1 et CE/90/5 b))

Le Conseil exécutif,

Observant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 25 Membres effectifs, un Membre associé et 77 Membres affiliés,

Ayant été informé des Membres qui bénéficient d'une exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, octroyée par la dix-huitième Assemblée générale,

1. Remercie les Membres qui ont consenti les efforts nécessaires pour remplir leurs obligations financières malgré leurs contraintes internes ;
2. Note que l'Ouzbékistan, qui a versé ses arriérés de contributions, n'est plus concerné par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, et salue avec satisfaction les efforts conséquents réalisés par ce pays ;
3. Note avec satisfaction que le Cambodge, la République du Congo, la République démocratique populaire Lao et le Yémen ont respecté les plans de paiement convenus jusqu'en 2011 ;
4. Observe que le Nicaragua a partiellement respecté le plan de paiement convenu jusqu'en 2011 ;
5. Note que la Gambie et la Mauritanie, Membres effectifs, ne sont plus concernées par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et de l'article 34 des Statuts puisqu'elles ont présenté un plan de paiement de leurs arriérés ;
6. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres qui n'ont pas encore respecté les plans convenus, ou qui ne l'ont fait que partiellement, que l'exemption temporaire de l'application des dispositions susmentionnées est sujette au respect intégral des plans en question ;
7. Demande également au Secrétaire général de l'informer, à sa prochaine session, du respect des accords souscrits avec les Membres afin, selon les cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 qui leur avait été accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer de nouveau lesdites dispositions s'ils n'ont pas respecté leurs engagements ; et

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 523(XVII) et 557(XVIII) ainsi que la décision du Conseil exécutif 7(LXXXIX),

8. Note que l'Irak bénéficie d'une exemption temporaire prolongée de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts jusqu'à l'éventuelle approbation, par la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, d'un plan de paiement qui commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- .....



CE/DEC/9(XC)

**Questions administratives, financières et statutaires****f) Comité mixte du Siège**Point 5 f) de l'ordre du jour  
(document CE/90/5 f))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/90/5 f),

1. Prend note des différents sujets débattus à la dernière réunion du Comité mixte du Siège et en particulier des relations entre l'OMT et les Communautés autonomes espagnoles, de la sécurité du bâtiment du Siège et de la situation du personnel de l'OMT en Espagne, des membres de leurs familles et des fonctionnaires retraités ;
  2. Prend note avec intérêt de l'évolution positive de la question relative au droit, pour les membres dépendants du personnel de l'OMT, de réaliser des activités rémunérées en Espagne ;
  3. Salue la proposition des autorités espagnoles d'héberger le Siège de l'OMT dans un nouveau bâtiment conforme aux exigences opérationnelles, de sécurité et de sûreté en vigueur actuellement ;
  4. Apprécie l'esprit de coopération présidant aux relations entre l'OMT et les autorités espagnoles ; et
  5. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil informé de l'évolution de ces questions.
- .....

CE/DEC/10(XC)

**Questions administratives, financières et statutaires****g) Rapport de l'Association du personnel**Point 5 g) de l'ordre du jour  
(document CE/90/5 g))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé du Rapport de l'Association du personnel de l'OMT,

1. Considère comme positif que le rapport de l'Association lui ait été présenté, conformément à la décision 3(LXXXIII) adoptée à sa quatre-vingt-troisième session ;
2. Apprécie l'esprit de coopération et d'ouverture au dialogue qui émane dudit rapport, dans le cadre de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection ;

3. Demande au Secrétaire général de continuer de travailler sur des questions relatives au personnel comme l'équilibre entre les genres parmi les cadres supérieurs et la mise à jour du Règlement et du Statut du personnel afin de les aligner progressivement avec ceux du système onusien ; et
4. Remercie le Président de l'Association du personnel pour sa présentation.

.....  
CE/DEC/11(XC)

### **Projet de programme de travail et budget pour la période 2012-2013**

#### **a) Projet de programme de travail et de budget**

#### **b) Rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances – Partie III**

Points 6 a) et b) de l'ordre du jour  
(documents CE/90/6 a), CE/90/6 b) et CE/90/6 b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2012-2013, préparé par le Secrétaire général conformément à l'article 23 2. des Statuts à partir des principes d'action et de programmation adoptés dans la décision 11(LXXIX) de la soixante-dix-neuvième session du Conseil,

Ayant examiné le rapport conjoint du Comité du programme et du Comité du budget et des finances,

1. Exprime sa satisfaction pour la façon dont le Secrétariat a élaboré le projet de programme dans le cadre d'une consultation en profondeur avec tous les Membres et d'une collaboration continue avec le Comité du programme et le Comité du budget et des finances ;
2. Soutient les lignes directrices et les principes suivis pour préparer ledit document, ainsi que les nouvelles initiatives qui s'intégreront progressivement au travail du Secrétariat pour répondre aux besoins des Membres ;
3. Note avec satisfaction que le document proposé est davantage intégré que celui de la période biennale précédente en ce sens qu'il reflète deux volets additionnels, le Programme et le budget, ce qui va de pair avec la proposition de fusion des Comités du programme et du budget et des finances ;
4. Prie le Secrétaire général de dresser une feuille de route précise stipulant le champ d'activité, le mandat et le *modus operandi* de tous les comités techniques actuels et potentiels qui dépendront du prochain Comité du programme et du budget ;
5. Prend note de la nouvelle structure du budget basée sur les programmes et ventilée entre les programmes régionaux, opérationnels et d'appui, par comparaison avec la structure précédente approuvée par l'Assemblée générale pour le budget 2010-2011, et rappelle que cette nouvelle structure axée sur les programmes est le fruit de sa décision CE/6(LXXXIX) ;

6. Prend note avec satisfaction de la proposition du Secrétaire général de présenter un budget à croissance nominale nulle pour la période biennale 2012-2013 par rapport au budget de la période biennale précédente ;
7. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme et de budget pour la période 2012-2013 qui s'élève à un montant total maximum de 25 200 000 euros, soit la même somme que le budget approuvé pour la période 2010-2011 ;
8. Prend note de ce que le programme-budget ne comprend pas de fonds extrabudgétaires qui, en fait, renforcent les ressources et, par conséquent, les activités de l'Organisation, spécialement en matière de coopération technique ;
9. Collatéralement, soutient la suggestion des membres du Comité du programme et du Comité du budget et des finances de demander au Secrétariat de poursuivre ses efforts de réduction des coûts en contrôlant les dépenses ;
10. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le barème des contributions proposé pour 2012-2013 tel que modifié pour rendre compte de l'augmentation du nombre d'États Membres et du budget, comme prévu dans sa résolution 404(XIII), barème qui affiche une croissance nominale zéro pour les contributions individuelles des États par rapport à 2011 sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires par suite du changement de catégorie de certains pays, ainsi qu'une augmentation de 2,0% en 2013 par rapport à 2012, ce qui reflète la baisse escomptée des recettes, comme le précise l'annexe b) du document CE/90/6 a) ;
11. Observe que, conformément à la formule utilisée pour calculer les contributions des États membres [résolution 404(XIII)], l'OMT s'est servie des moyennes de séries de statistiques économiques et démographiques utilisées par l'Organisation des Nations Unies pour fixer le montant des contributions de ses membres ;
12. Compte tenu du fait que le budget pour 2012 et 2013 s'élèvera à 25 200 000 euros, recommande à l'Assemblée générale que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et des Membres associés jusqu'à concurrence de 11 358 943 euros pour l'année 2012 et de 11 659 363 euros pour l'année 2013, et que le solde à financer le soit par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement précisées dans le document correspondant, en tenant compte de ce que des ajustements pourraient s'avérer nécessaires si l'Organisation accueille de nouveaux membres ou si certains de ses Membres la quittent ;
13. Accepte, conformément à la résolution 526(XVII), que les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10% à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9 ;
14. Recommande aussi à l'Assemblée générale de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 euros par an pour la période 2012-2013 ;
15. Recommande également à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général d'exécuter le programme de travail et le budget de 2012-2013 en fonction de l'encaissement des recettes en établissant le cas échéant un plan de dépenses, selon la pratique budgétaire établie qui donne satisfaction ;
16. Remercie le Comité du programme, le Comité du budget et des finances et leurs Présidents de leur précieuse contribution à la préparation du projet de programme de travail de l'Organisation pour 2012-2013 ; et

17. Prend bonne note d'une proposition formulée par l'Indonésie et demande au Secrétaire général de l'introduire comme point spécifique de l'ordre du jour de la quatre-vingt-treizième session du Conseil exécutif afin d'en débattre plus en profondeur.

.....

CE/DEC/12(XC)

**Activités concernant la préparation d'un instrument juridique sur la protection du touriste/consommateur - Débat général**

Point 7 de l'ordre du jour  
(document CE/90/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les activités visant l'adoption d'un instrument juridique sur la protection du touriste/consommateur et ses annexes,

1. Remercie les membres du *Groupe de travail de l'OMT sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages* pour leur précieux travail ;
2. Invite le Secrétaire général, d'une part, à compiler et à diffuser les mesures et pratiques adoptées par les États membres pour protéger les touristes et, d'autre part, à élaborer des lignes directrices et recommander des pratiques visant la protection des touristes/consommateurs dans le cadre des Principes du Code mondial d'éthique du tourisme ; et
3. Félicite le Secrétaire général pour le travail réalisé en vue d'une Convention internationale et le prie de continuer à coordonner les activités du Groupe de travail ad hoc.

.....

CE/DEC/13(XC)

**Rapport d'avancement sur l'étude pour 2030**

Point 8 de l'ordre du jour  
(document CE/90/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport sur l'état d'avancement du projet de l'OMT sur « Le tourisme à l'horizon 2030 » (document CE/90/8),

1. Salue la réalisation d'un projet aussi important et pertinent et attend avec impatience l'étude complète comprenant des données exhaustives et consolidées ;
2. Espère que les principaux résultats du rapport seront présentés à la prochaine Assemblée générale et approuve le calendrier de communication et diffusion proposé ;

3. Recommande que l'étude sur « Le tourisme à l'horizon 2030 » constitue le thème principal du débat général de l'Assemblée générale ;
4. Recommande au Secrétariat de mettre à jour régulièrement les principaux résultats de l'étude et de se pencher sur la génération d'emploi découlant des prévisions d'augmentation du nombre de touristes (internes et internationaux) et des dépenses ; et
5. Soutient fermement la proposition d'incorporer plus explicitement et d'intégrer les tendances et les prévisions à long terme dans la partie « Tendances du tourisme et stratégies de marketing » du programme de travail, à titre d'activité de recherche régulière et continue.

.....

CE/DEC/14(XC)

### **Activités du système des Nations Unies**

Point 9 de l'ordre du jour  
(document CE/90/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/90/9,

1. Note avec intérêt la collaboration régulière de l'OMT avec divers autres organismes des Nations Unies ainsi que sa participation à des réunions techniques du système, d'une part pour s'assurer de la pleine reconnaissance de la contribution du tourisme au développement durable et à la réduction de la pauvreté, et d'autre part pour veiller à utiliser au mieux les ressources des Nations Unies afin d'éviter de dupliquer les efforts ;
2. Apprécie vivement l'initiative du Secrétaire général de l'OMT de constituer une alliance de neuf Organisations des Nations Unies pour que l'ONU travaille en bloc en faveur du tourisme et fasse de ce secteur un instrument stratégique clé de développement pour les PMA et les pays en développement ;
3. Félicite également le Secrétaire général, le Comité mondial d'éthique du tourisme et son Secrétariat permanent à Rome pour la reconnaissance, par la Résolution 65/148 de l'Assemblée générale des Nations Unies, de leur travail de mise en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme ;
4. Félicite par ailleurs le Secrétariat pour sa précieuse intervention qui a conduit à l'adoption, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de deux autres résolutions sur l'écotourisme et les petits États insulaires en développement (PIED), résolutions 65/156 et 65/173 respectivement, qui illustrent aussi le rôle de ce secteur dans le plan d'action mondial pour le développement ;
5. Partage avec un intérêt particulier la proposition du Secrétariat d'ouvrir un débat sur les préparatifs de Rio+20, dans le cadre de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de l'OMT qui se tiendra à Gyeongju (République de Corée), et d'adopter une déclaration / résolution à présenter comme contribution au futur Plan d'action de Rio ; et

6. Demande au Secrétaire général de le tenir informé, lors de ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système onusien.
- .....

CE/DEC/15(XC)

## **Membres affiliés**

### **a) Rapport du Président**

Point 10 a) de l'ordre du jour  
(document CE/90/11 a) et CE/90/11 doc.inf.)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président des Membres affiliés de l'OMT,

1. Se réjouit des initiatives tendant à une participation accrue des Membres affiliés aux programmes régionaux et opérationnels de l'Organisation, comme l'illustre la préparation et la mise en œuvre du Programme de travail 2011 des Membres affiliés ;
  2. Prend note avec satisfaction du lancement, à la FITUR 2011, de Platma, la plate-forme technologique des Membres affiliés qui leur permet d'échanger entre eux et de communiquer avec les programmes régionaux et opérationnels de l'OMT, contribuant ainsi à la réalisation du programme de travail de l'OMT ;
  3. Se félicite de la publication des Membres affiliés « Politiques et pratiques pour le tourisme mondial », un guide auquel les propres Membres affiliés ont participé très activement, qui traite de façon pratique les questions les plus brûlantes du tourisme mondial ;
  4. Félicite et encourage le Secrétariat des Membres affiliés à poursuivre ses efforts tendant à valoriser les Membres affiliés, à en accroître le nombre et à les impliquer davantage dans les activités de l'Organisation ;
  5. Remercie le Secrétaire général d'avoir distribué un projet de nouveau Règlement intérieur des Membres affiliés et d'avoir demandé aux États membres du Conseil exécutif de formuler leurs commentaires avant le 15 juillet 2011, afin que ledit projet puisse être introduit dans la documentation qui sera présentée à ce sujet à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.
- .....

CE/DEC/16(XC)

## Membres affiliés

### b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 10 b) de l'ordre du jour  
(document CE/90/11 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de membre affilié, qui s'est réuni le 21 juin 2011 en présence de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de la France, et avec la participation du Directeur exécutif chargé des Membres affiliés et de l'un des Vice-présidents du Bureau en l'absence de son Président,

1. Fait siennes les recommandations formulées par le Comité à l'issue de sa réunion ;
2. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les organisations suivantes, qui ont présenté tous les documents requis à l'appui de leur demande d'adhésion, en attendant ratification par la dix-neuvième session de l'Assemblée générale :
  - 1) ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DE BARES E RESTAURANTES – ABRASEL  
(BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
  - 2) AMETIC (ASOCIACIÓN MULTISECTORIAL DE EMPRESAS DE ELECTRÓNICA, TECNOLOGÍAS DE LA INFORMACIÓN, TELECOMUNICACIONES, SERVICIOS Y CONTENIDOS DIGITALES) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
  - 3) ATUR CAXIAS DO SUL (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)
  - 4) AZERBAIJAN TOURISM ASSOCIATION – AZTA
  - 5) AZERBAIJAN TOURISM INSTITUTE
  - 6) BAKU TOURISM INFORMATION CENTER (BTIC) –  
(AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN/AZERBAIYÁN)
  - 7) ESCUELA UNIVERSITARIA DE TURISMO DE ASTURIAS  
(SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
  - 8) FUNDACIÓN GENERAL DE LA UNIVERSIDAD DE ALCALÁ  
(SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)
  - 9) FUNDACIÓN UNIVERSITARIA CAFAM (COLOMBIA/COLOMBIE)
  - 10) GOOGLE SPAIN SL
  - 11) GROUPE SUP DE CO LA ROCHELLE (FRANCE/FRANCIA)

- 12) *IGGY TOURIM CONSULTING – TOURISM TRADEMARK (ARGENTINA/ARGENTINE)*
- 13) *INSTITUTO BRASILEIRO DE TURISMÓLOGOS (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL)*
- 14) *INTISHAR TOURIST SERVICES (SUDAN – SOUDAN)*
- 15) *IREST – UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE (FRANCE-FRANCIA)*
- 16) *MASTER TOUR ALLIANCE, AIE (MTA INTERNATIONAL) (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)*
- 17) *MDP CONSULTING (FRANCE/FRANCIA)*
- 18) *PATRONATO PROVINCIAL DE TURISMO DE LA COSTA DEL SOL (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)*
- 19) *RCM GLOBAL TRADE SA (MEXICO/MEXIQUE/MEJICO)*
- 20) *SILK HERITAGE TRUST (UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/REINO UNIDO)*
- 21) *SIXT RENT A CAR SL (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)*
- 22) *SOCIEDAD REGIONAL DE TURISMO - PRINCIPADO DE ASTURIAS (SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA)*
- 23) *WORLD FEDERATION OF TOURIST GUIDES ASSOCIATIONS (AUSTRIA/AUTRICHE)*

3. Décide d'admettre à titre provisoire la candidature de :

- 24) *FEDECATUR - FEDERACIÓN DE CÁMARAS DE TURISMO DE CENTROAMÉRICA -FEDECATUR (HONDURAS)*

à condition qu'il solde ses arriérés de contributions dans un délai de deux mois ; et

4. Décide d'admettre à titre provisoire la candidature de :

- 25) *DEFENSORÍA DEL TURISTA DE LA C.A.B.A (ARGENTINA/ARGENTINE)*
- 26) *PEOPLES' FRIENDSHIP UNIVERSITY OF RUSSIA (RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA)*
- 27) *THE HERITAGE ENVIRONMENTAL MANAGEMENT COMPANY (SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUDÁFRICA)*
- 28) *URAL INTERNATIONAL INSTITUTE FOR TOURISM (RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE/FEDERACIÓN DE RUSIA)*

à condition qu'ils produisent, dans un délai de deux mois, la lettre d'appui gouvernemental.

---



CE/DEC/17(XC)

**Journée mondiale du tourisme : thèmes pour 2012 et 2013 en vue de leur soumission à l'Assemblée générale et sélection des pays hôtes**

Point 11 de l'ordre du jour  
(document CE/90/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général concernant la procédure à suivre pour choisir les thèmes de la Journée mondiale du tourisme de 2012 et de 2013,

S'étant penché sur les thèmes proposés par le Secrétaire général et tenant compte de ceux adoptés pour les années internationales déclarées sous l'égide des Nations Unies,

1. Décide de proposer à l'Assemblée générale les thèmes suivants pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 2012 et 2013 :

**2012 : Le tourisme et l'énergie durable – Propulser le développement durable**

**2013 : Le tourisme et l'eau – Protéger notre avenir commun**

Observant que les célébrations des Journées mondiales du tourisme précédentes avaient été accordées à :

- JMT 2006 – Portugal (Europe)
- JMT 2007 - Sri Lanka (Asie du Sud)
- JMT 2008 – Pérou (Amériques)
- JMT 2009 – Ghana (Afrique)
- JMT 2010 – Chine (Asie de l'Est et Pacifique)
- JMT 2011 – Yémen (Moyen-Orient)

Rappelant que, par sa résolution 470(XV), l'Assemblée générale avait décidé que les pays hôtes de la Journée mondiale du tourisme devaient être choisis suivant un ordre géographique et observant, en conséquence, qu'il revient à l'Europe d'accueillir la Journée mondiale du tourisme 2012 et à l'Asie du Sud la Journée mondiale du tourisme 2013,

2. Demande à la Commission régionale pour l'Europe et à la Commission régionale pour l'Asie du Sud de présenter à la quatre-vingt-onzième session du Conseil exécutif une proposition de recommandation à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale concernant les pays hôtes de la Journée mondiale du tourisme 2012 et 2013 ;
3. Prend note de l'offre de l'Espagne d'accueillir la Journée mondiale du tourisme en 2012 et de l'offre anticipée du Mexique d'accueillir cette Journée en 2014 ;

Considérant les difficultés politiques auxquelles le Yémen est actuellement confronté,

4. Remercie l'Égypte de son offre d'accueillir cette année les célébrations de la Journée mondiale du tourisme ; et

Tenant compte de l'impossibilité pour la Commission régionale pour le Moyen-Orient de se réunir avant la quatre-vingt-dixième session du Conseil exécutif,

5. Accepte l'offre de l'Égypte.
- .....

CE/DEC/18(XC)

**Préparatifs de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale**

Point 12 de l'ordre du jour  
(document CE/90/12 rev.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale,

1. Prend bonne note de la structure de l'Assemblée et de l'étalement, sur sept jours, des séances et des activités connexes, dont une table ronde ministérielle, en évitant autant que possible que des réunions se tiennent simultanément ;
2. Demande au Secrétaire général de mettre la dernière main à la structure de la session de l'Assemblée en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des commentaires réalisés pendant cette session sur la durée des séances, et en travaillant en collaboration avec les autorités de la République de Corée ; et

Ayant entendu la déclaration de la délégation de la République de Corée sur les préparatifs de l'Assemblée générale,

3. Remercie les autorités coréennes des efforts déjà consentis pour assurer le succès de la session de l'Assemblée générale à Gyeongju.
- .....

CE/DEC/19(XC)

**Lieu et dates des quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-douzième sessions du Conseil exécutif**

Point 13 de l'ordre du jour  
(document CE/90/13)

Le Conseil exécutif

1. Décide de tenir ses quatre-vingt-onzième et quatre-vingt-douzième sessions à Gyeongju (République de Corée) les 9 et 14 octobre 2011 respectivement, dans le contexte de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale ; et
  2. Prend note des invitations du Mexique et de la Serbie pour la deuxième session du Conseil exécutif en 2012.
- .....

CE/DEC/20(XC)

### **Vote de remerciements au pays hôte**

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa quatre-vingt-dixième session dans les excellentes conditions offertes par le Gouvernement du Kenya,

1. Exprime sa plus sincère gratitude au gouvernement et au peuple kenyans pour le soutien offert à l'OMT et à ses membres à l'occasion de la session du Conseil dans la superbe destination touristique de Mombasa, et pour les occasions données aux délégués non seulement d'admirer les curiosités touristiques de Mombasa mais aussi d'assister à divers événements sociaux et à des visites techniques dans des destinations kenyanes ; et
2. Remercie profondément S. E. Wycliffe Musalia Mudavadi, le Premier ministre adjoint du Kenya, d'avoir honoré de sa présence la cérémonie d'ouverture, et M. Najib Balala, l'honorable ministre du Tourisme du Kenya, d'avoir assisté à la cérémonie d'ouverture et aux sessions du Conseil et d'avoir offert son hospitalité ainsi que son aide continue pour l'organisation de la réunion. Il remercie également les membres du Comité organisateur pour leur contribution inestimable et dévouée au succès de cette session, et il remercie aussi profondément tous les collaborateurs kenyans pour leur soutien enthousiaste et leur amabilité envers les délégations assistant à cette session du Conseil.